



Compte-rendu du CHSCTSS DIRAG du 27/10/2015

Une déclaration liminaire intersyndicale est lue :

Madame la Présidente,

C'est avec plaisir que nous vous accueillons comme nouvelle directrice Antilles et Guyane.

Nous entendons être vos interlocuteurs pour mener un dialogue social franc et fructueux.

Malgré la tenue des CHSCTSS DIRAG et les actions qui en découlent, nous constatons de trop nombreux problèmes récurrents ou solutionnés très tardivement dans les différents centres concernant l'hygiène, la santé et la sécurité au travail, comme par exemple la sécurité des agents en travail isolé ou de nuit, des climatiseurs qui tombent souvent en panne, des chambres de veille mal entretenues et des mois d'attente pour remplacer quelques ampoules défectueuses, ou bien des locaux encombrés, la liste étant non exhaustive (cf. registres SST, CR de visites de sites, rapport de l'ISST de 2013). Aussi, en raison de la dernière réorganisation, des problèmes d'effectifs perdurent-ils depuis plusieurs mois dans certains centres, en sureffectif au CM971/PREVIP, en sous-effectif à DIRAG/PREVI. Quand certains voient leurs bilans s'effondrer, d'autres sont en surcharge d'heures hebdomadaires, alors que les échanges de VMR manquent de transparence. Pour chaque agent quittant la DIRAG (mutation, concours, retraite) il est très rare maintenant de pouvoir disposer d'une période de double ; tout cela générant du stress et dégradant les conditions, l'ambiance de travail intra et inter-services et de la perte de compétence en DIRAG .

La plupart des actions mises en place ces deux dernières années ne sont que des cautères sur une jambe de bois, le manque de budget étant souvent évoqué par les chefs de service, et ne permettent pas de solutionner les problèmes sur le fond. De plus, ne manquerait-il pas un peu de volonté chez certains acteurs ? Par exemple en Guadeloupe, le volontarisme des uns et des autres a permis de réaménager la salle de prévision, personne ne s'en plaint.

Nous plaidons donc pour des accords gagnant-gagnant : la direction améliore l'hygiène, la sécurité des locaux et nos conditions de travail de façon durable et avec la participation de tous, en retour, les personnels sont satisfaits, se sentent respectés et sont plus performants, ce qui améliore l'ambiance au travail et le "travailler ensemble", in fine le service rendu.

Tout le monde y gagne. C'est en tout cas notre façon de voir les choses, quelle est la vôtre, Madame la Présidente ?

La présidente déclare voir les choses de la même façon. Elle est bien consciente des problèmes évoqués et essaiera de les prendre en compte autant que possible. Concernant les effectifs, ce point sera traité également en CTSS. Certes, les budgets sont en baisse, mais chaque centre dispose d'une dotation de service qu'il convient de gérer au mieux, les actions doivent être priorisées pour trouver les solutions (efficience).

1. Validation du PV du CHSCT du 23/04/2015.

Approuvé, 1 abstention (FO).

2. Suivi des actions précédentes.

Plan d'actions sur Amélio : <http://diragwebvirt.dirag.meteo.fr/amelio/src/fiche.php?nr=964>

Actions 964-02 à 04 : Sécurité incendie et SSI. Il faut savoir si l'on met un système de brise-vitre ou un digicode dans les locaux techniques, en cas d'incendie. La DSI va être relancée.

Formations : les besoins doivent être remontés aux préfectures tous les ans. Mais on constate que ce sont souvent des places non pourvues qui sont proposées au dernier moment aux agents MF. La directrice informe qu'une plate forme "saphir" inter-ministérielle permettra de s'inscrire en ligne bientôt en Martinique.

RPS : appel à volontariat national pour participer aux groupes de travail. Des volontaires sont recherchés en DIRAG.

Actions 964-13 à 33 : fiches d'exposition aux risques.

Nous avons fait remarqué qu'il serait bon que les agents concernés (et les RP) soient sollicités sur leur contenu, comme cela était censé se dérouler, cf. PV dernier CHSCTSS. Pour l'instant, aucune communication n'a été faite. On apprend que ces fiches seront discutées en entretien annuel. Trop tard, d'après nous, une communication doit être menée en amont pour que l'agent se prépare à documenter la fiche.

Actions 964-34 et 35 et 36 : suivi des registres SST.

Les actions ne sont pas renseignées dans les registres, parfois avec plusieurs semaines de retard. Nous demandons un suivi quotidien.

Ces remarques ont déjà été faites aux précédents CHSCTSS (cf. déclaration liminaire).

Il est totalement anormal de ne pas savoir où en sont les actions entreprises.

De plus, il serait souhaitable d'avoir comme documents préparatoires au CHSCTSS les CR des réunions HSCT de chaque site. Nous faisons remarquer qu'il n'y a pas de réunion sur le site de Desaix.

DIRAG/D prend acte, elle admet que les actions ne sont pas bien suivies ou que le renseignement donné est insuffisant, bien que le registre soit consulté régulièrement. Elle aimerait que ce soit mieux renseigné, notamment date de prise en compte, et suivi des actions. Elle va relancer les chefs de service. Pour Desaix, des réunions seront faites.

3. Registres SST.

Cf. déclaration liminaire et suivi des actions. Trop de problèmes redondants.

CM971 : les problèmes de la chambre de veille ont été en grande partie traités. Un protège-matelas a été installé.

Reste à faire un entretien régulier des matelas (comme au CM973) et alèses. Les climatiseurs tombant souvent en panne, nous mettons en doute le prestataire, ou du moins il faudrait un suivi plus assidu de ses prestations.

CM972 : problèmes avec les chambre de veille, les néons défectueux, ou les invasions de moustiques et puces de lit. Le registre est renseigné avec plusieurs jours de retard, on ne sait pas si le problème signalé est traité ou va l'être. Des problèmes de budget sont souvent évoqués.

DIRAG/D se rapproche des chefs de services pour qu'ils suivent attentivement les problèmes signalés au registre.

Concernant les insectes dans les matelas des chambres de veille, un traitement va être sollicité auprès d'une société. Pour les moustiques, il serait préférable de mettre des moustiquaires sur la baie vitrée de la cuisine et de remettre la clim en état. Les raquettes et insecticides ne sont pas suffisants. Nous demandons de vérifier l'existence réelle d'une démoustication extérieure sur le site par une société, comme cela avait été affirmé lors du dernier CHSCT.

DESAIX : RAS.

CM973 : RAS.

4. Accidents de service.

2 accidents (mineurs) à signaler en Martinique : 1 de circulation sur un trajet domicile-travail et 1 sur le lieu de travail.

5. Bilan RS Auto.

Dans le rapport présenté, nous constatons 12 dysfonctionnements du RS auto au Raizet en 3 mois, contre 18 en Guyane sur 2 ans et demi.

Ceci dit, OBS/D nous précise que les taux de réussite du RS sont les plus élevés au Raizet sans relâcher (94 %). Les premiers mois n'étaient pas très bons, mais depuis septembre, le taux (avec et sans relâcher) est à 98 % pour le Raizet (pour un indicateur à 95 % min).

Nous signalons par ailleurs que l'absence de RS est préjudiciable au prévi, surtout lorsque d'autres outils ne fonctionnent pas (radar, pluviomètre, etc.). Une panne le vendredi soir, et c'est la disette jusqu'au lundi suivant, car la maintenance n'est pas sollicitée dans les procédures. La remarque est prise en compte.

6. CR visites de site.

Nous faisons remarquer que beaucoup de choses signalées étaient déjà dans le rapport de l'ISST de 2014. Bien qu'annoncées traitées dans Amélio, les mêmes problèmes réapparaissent. De plus, avec un seul ouvrier d'état opérationnel sur 2 sites en Martinique, les tâches s'accumulent. ADM/D propose des délégations de tâches à des entreprises externes, c'est pourtant ce qui était déjà proposé au dernier CHSCTSS, sans effet apparemment.

Au CM972, nous demandons qu'une étude ergonomique soit lancée en salle prévi, comme cela avait été fait au CM971. Demande prise en compte.

DIRAG/D note de nombreuses remarques sur l'encombrement des bureaux et les fils. Le nécessaire doit être fait, il faut aussi tenir des commissions de réforme.

Des formations extincteurs doivent être dispensées, ainsi que guide et serre-file.

Elle informe qu'au CM973, une action conjointe avec l'Aviation Civile va permettre de refaire le parking dans un état lamentable, pour un coût de 80.000 euros.

7. DIRAG/PREVI : conditions de travail dues au sous-effectif, vérification des éventuelles dérogations à l'instruction ARTT effectuées sur les 6 derniers mois.

Suite à notre demande, la directrice répond que dorénavant la réglementation sur le temps de travail sera respectée dans le service DIRAG/PREVI. Par ailleurs, tant que l'effectif nominal n'est pas atteint, la direction fera appel à des VMR pour empêcher les bilans de monter. Nous avons également demandé une meilleure anticipation dans la gestion du personnel : arrivées et départs, organisation d'un nombre de sessions suffisantes pour les prochaines formations...

8. CM971/PREVIP : compatibilité entre l'accueil des pilotes sur le site ?(week-end, jours fériés et après-midi en semaine) et la sécurité de l'agent en travail isolé. Le problème peut se poser également pour le CM973.

Pas de solution à l'heure actuelle. La question est remontée aux services compétents, notamment D2I/AÉRO.

9. CM973/PREVIP : bilan du changement d'horaires depuis sa mise en application.

Pas de problème particulier.

10. Pause méridienne pour agent en travail posté et isolé : peut-il s'absenter momentanément de son lieu de travail pour se chercher un repas en cas d'oubli de ce dernier ? Sinon, quelle solution peut-on envisager ?

La réponse est non pour s'absenter, c'est dans l'ARTT, la pause méridienne est du temps de travail. Le risque d'accident ne serait alors pas couvert. Il faut aussi toujours être en mesure de répondre aux appels téléphoniques. En cas d'oubli de repas, stocker des surgelés par exemple. La question sera remontée à la DRH. C'est un sujet national.

11. Point d'information sur?DATI.

OK au CM971, peu utilisé mais en service et fonctionne.

CM973 : pas encore en service, des changements de numéros de secours sont à faire (en cours).

12. Téléphone de la tour de contrôle : pourrait-on envisager un déport lorsque le Prévi prend sa pause repas ?(téléphone sans fil ou autre).

Le problème est le déport en cuisine car c'est une ligne directe filaire. Une solution sera trouvée.

Pour 2015, prochain CHSCT proposé le 10/12 (repli le 15/12).

Pour 2016, proposition le 15/03 (repli le 22/03).